

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 14
Membres présents : 08

Date convocation : 03/06/2020
Date d'affichage : 03/06/2020

L'an deux mil vingt, le huit du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS, François LEPICIER, Jérôme LECONTE, Adeline POMMIER, Fabrice BOURNIER, Catherine LECERF.

Absent excusé : M. Eric GUIDO pouvoir à Mme Danielle DUMAS.

Absents : Sébastien VIDAL, Eric VIDAL, Gwenola LE TALLEC, Muriel DESIRA, Martial POLGE.

Secrétaire de Séance : Mme Adeline POMMIER.

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2020 affiché en Mairie le 2 juin 2020 est approuvé sans remarques ni réserves.

Les délibérations prises en séance du 28 mai 2020 ont été transmises en Préfecture du Gard et certifiées exécutoires le 2 juin 2020.

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant de l'ordre du jour :

- Dénomination d'une voie suite à la création du lotissement "Les Aires".

Les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour approuver le nouvel ordre du jour.

Le nouvel ordre du jour du Conseil Municipal du 8 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26
CREATION D'EMPLOI NON TITULAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la vacance d'emploi ne pouvant être assuré par le personnel titulaire.

Pour des besoins de continuité de service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de non titulaire d'Agent d'entretien polyvalent à raison de 10 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux.

Echelle C1 - IB 350, IM 327.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'Agent d'entretien à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 15 juin 2020,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

FONCTIONNAIRE - GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	35 h
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	20 h
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1	16 h
Adjoint Technique Territorial Principal	C	1	1	35 h
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	10 h

NON TITULAIRE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Agent d'entretien	0	1	10 h

**DELIBERATION N° 27
DENOMINATION D'UNE VOIE SUITE A LA CREATION
DU LOTISSEMENT "LES AIRES"**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues, places et bâtiments publics.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de l'impasse du lotissement "Les Aires" en cours de création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le choix de "Impasse Gabriel Boissy" comme dénomination de l'impasse du lotissement "Les Aires".

QUESTIONS DIVERSES

- Bibliothèque municipale : la bibliothèque étant fermée jusqu'à nouvel ordre, une boîte aux livres a été installée sur la façade de la salle multimédia afin de permettre le retour des livres.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 10 minutes.

Compte rendu affiché en Mairie le 12 juin 2020.

Le Maire,
Serge PATTUS